



KPMG SA  
51 rue de Saint Cyr  
69009 Lyon

# Université Lumière Lyon 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Université Lumière Lyon 2

18 quai Claude Bernard - 69365 Lyon

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
51 rue de Saint Cyr  
69009 Lyon

## **Université Lumière Lyon 2**

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

18 quai Claude Bernard - 69365 Lyon

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université Lumière Lyon 2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicable aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Corrections d'erreurs d'exercices antérieurs » de l'annexe des comptes annuels concernant les corrections d'erreur comptabilisées sur l'exercice par les comptes de report à nouveau conformément à la réglementation comptable applicable aux établissements publics.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

## **Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable relatives aux comptes annuels**

Il appartient à l'agent comptable en relation avec l'ordonnateur d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 10 mars 2025

KPMG SA

Philippe Gatta

Associé

**BILAN - Partie ACTIF**

ACTIF	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET	TOTAUX EX.ANTERIEUR
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	2,854,615.14	2,118,222.13	736,393.01	515,618.39
<b>Immobilisations corporelles</b>	257,979,416.97	97,177,655.70	160,801,761.27	156,242,403.72
Terrains	10,828,559.05	281,465.34	10,547,093.71	10,539,272.51
Constructions	192,035,684.48	69,452,111.09	122,583,573.39	125,664,598.08
Installations techniques, matériels, et outillages	2,400,825.24	1,569,066.10	831,759.14	974,954.34
Collections	293,784.08	0.00	293,784.08	308,991.39
Biens historiques et culturels	100,727.99		100,727.99	0.00
Autres immobilisations corporelles	32,342,600.28	25,872,899.61	6,469,700.67	6,493,158.59
Immobilisations mises en concession	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles en cours	15,672,751.04	0.00	15,672,751.04	8,840,658.33
Avances et acomptes sur commandes	4,268,671.76		4,268,671.76	3,420,770.48
Immobilisations grevées de droits	0.00		0.00	0.00
Immobilisations corporelles (biens vivants)	35,813.05	2,113.56	33,699.49	0.00
<b>Immobilisations financières</b>	5,555.00	0.00	5,555.00	5,465.00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	260,839,587.11	99,295,877.83	161,543,709.28	156,763,487.11
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Créances</b>	17,596,193.11	697,097.52	16,899,095.59	10,763,090.72
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne	13,500,448.72		13,500,448.72	6,325,116.30
Créances clients et comptes rattachés	3,888,373.95	122,057.51	3,766,316.44	4,391,623.26
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0.00		0.00	0.00
Avances et acomptes versés sur commandes	0.00		0.00	0.00
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0.00		0.00	0.00
Créances sur les autres débiteurs	207,370.44	575,040.01	-367,669.57	46,351.16
<b>Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)</b>	28,182.81		28,182.81	134,775.44
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	17,624,375.92	697,097.52	16,927,278.40	10,897,866.16
<b>TRESORERIE</b>				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Disponibilités</b>	40,267,475.50		40,267,475.50	46,946,812.22
<b>Autres</b>	0.00		0.00	0.00
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	40,267,475.50	0.00	40,267,475.50	46,946,812.22
<b>Comptes de régularisation</b>	0.00		0.00	0.00
<b>Ecarts des conversion Actif</b>	0.00		0.00	0.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	318,731,438.53	99,992,975.35	218,738,463.18	214,608,165.49

## BILAN - Partie PASSIF

PASSIF	MONTANT	TOTAUX EX.ANTERIEUR
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Financements reçus</b>	126,023,939.64	125,762,757.19
Financement de l'actif par l'Etat	97,555,254.66	102,533,199.21
Financement de l'actif par des tiers	28,468,684.98	23,229,557.98
<b>Fonds propres des fondations</b>	0.00	0.00
<b>Ecarts de réévaluation</b>	0.00	0.00
<b>Réserves</b>	68,577,068.24	69,363,436.80
<b>Report à nouveau</b>	-5,807.23	0.00
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1,737,324.12	-786,368.56
<b>Provisions réglementées</b>	0.00	0.00
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	192,857,876.53	194,339,825.43
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	1,180,000.00	1,145,000.00
Provisions pour charges	146,295.00	147,212.00
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	1,326,295.00	1,292,212.00
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
<b>Emprunts obligataires</b>	0.00	0.00
<b>Emprunts souscrits auprès des établissements financiers</b>	0.00	0.00
<b>Dettes financières et autres emprunts</b>	0.00	0.00
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	0.00	0.00
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	1,883,810.88	1,224,425.14
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	6,227,072.00	5,778,236.00
<b>Avances et acomptes reçus</b>	12,538,516.18	7,520,537.50
<b>Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)</b>	276,800.00	236,400.00
<b>Autres dettes non financières</b>	729,734.26	216,657.44
<b>Produits constatés d'avance</b>	2,848,358.33	4,003,303.67
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	24,504,291.65	18,979,559.75
<b>TRESORERIE</b>		
<b>Autres éléments de trésorerie passive</b>	50,000.00	0.00
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	50,000.00	0.00
Comptes de régularisation	0.00	0.00
Ecarts de conversion Passif	0.00	0.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	218,738,463.18	214,611,597.18

Compte de résultat - Partie CHARGES

CHARGES	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats	2,719.78	1,176.13
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	14,666,581.80	14,418,396.10
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	83,299,159.84	80,043,835.43
Charges sociales	55,231,978.47	51,469,775.40
Intéressement et participation	0.00	0.00
Autres charges de personnel	939,499.27	730,194.23
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	6,250,396.52	5,847,216.32
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	11,794,766.81	12,330,583.08
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>172,185,102.49</b>	<b>164,841,176.69</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages	0.00	0.00
Transfert aux entreprises	0.00	0.00
Transfert aux collectivités territoriales	0.00	0.00
Transfert aux autres collectivités	0.00	0.00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0.00	0.00
Dotations aux provisions et dépréciations	0.00	0.00
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0.00	0.00
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>172,185,102.49</b>	<b>164,841,176.69</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Charges d'intérêt	0.00	0.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00
Pertes de change	0.00	0.00
Autres charges financières	0.00	0.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0.00	0.00
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Impôt sur les sociétés	0.00	0.00
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>172,185,102.49</b>	<b>164,841,176.69</b>

Compte de résultat - Partie PRODUITS

PRODUITS	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>	146,781,829.84	140,437,782.57
Subventions pour charges de service public	133,316,087.62	130,580,501.90
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	11,051,970.82	7,708,169.77
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0.00	0.00
Dons et legs	0.00	0.00
Produits de la fiscalité affectée	2,413,771.40	2,149,110.90
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>	16,199,557.82	16,505,171.48
Ventes de biens ou prestations de services	15,033,413.62	15,245,320.04
Produits de cessions d'éléments d'actif	0.00	0.00
Autres produits de gestion	1,166,144.20	1,259,851.44
Production stockée et immobilisée	0.00	0.00
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0.00	0.00
<b>Autres produits</b>	7,466,390.71	7,111,854.08
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	27,147.78	274,869.74
Reprises du financement rattaché à un actif	7,439,242.93	6,836,984.34
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0.00	0.00
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	170,447,778.37	164,054,808.13
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des participations et des prêts	0.00	0.00
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0.00	0.00
Intérêts sur créances non immobilisées	0.00	0.00
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0.00	0.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00
Gains de change	0.00	0.00
Autres produits financier	0.00	0.00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0.00	0.00
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	0.00	0.00
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>	1,737,324.12	786,368.56
<b>TOTAL PRODUITS</b>	172,185,102.49	164,841,176.69



## **Annexe aux comptes annuels**

**Comptes clos au 31 décembre 2024**

## Table des matières

1. Faits caractéristiques et corrections d'erreurs.....	p. 3
a) Fais caractéristiques.....	p. 3
b) Corrections d'erreurs.....	p. 4
2. Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	p. 5
3. Notes relatives aux postes du bilan.....	p. 5
a) L'actif.....	p. 5
b) Le passif.....	p. 12
c) Autres informations.....	p. 17
4. Notes relatives aux postes du compte de résultat.....	p. 17
a) Produits de fonctionnement.....	p. 17
b) Charges de fonctionnement.....	p. 19
c) Charges d'intervention.....	p. 20
d) Produits financiers.....	p. 20
e) Charges financières.....	p. 20
f) Impôts et taxes.....	p. 20
5. Autres informations.....	p. 20
a) Evolutions postérieures à la clôture.....	p. 20
b) Engagements hors bilan.....	p. 20
6. Analyse de la trésorerie et du fonds de roulement.....	p. 20
a) La trésorerie	p. 20
b) Le fonds de roulement	p. 21
7. Notes sur le compte de résultat.....	p. 21

## Présentation de l'université

L'université Lumière Lyon 2 a accueilli 26 841 étudiants en 2023-2024 et décomptait 1933 personnels permanents. Elle se situe essentiellement sur deux campus sur les Berges du Rhône et Porte des Alpes.

En tant qu'université en sciences humaines et sociales (SHS), les champs de formation sont les suivants : Art, Lettres, Langues, Sciences Humaines, Sciences Sociales, Droit, Economie, Gestion, Sciences et Technologie.

Elle est composée de 12 Unités de Formation et de Recherche ou Instituts et de 33 laboratoires de recherche.

S'agissant de l'organisation financière, l'université dispose d'un ordonnateur principal, de 6 ordonnateurs secondaires de droit. Il y a un agent comptable et 12 régies.

L'université est soumise aux dispositions du code de l'éducation, telles que modifiées par le décret 2024-1108 du 2 décembre 2024.

### 1. Faits caractéristiques de l'exercice 2024 et corrections d'erreurs

#### a) Faits caractéristiques

- Intégration du reliquat du bâtiment de la MILC au patrimoine

Les travaux de construction du bâtiment de la MILC ont été supportés par l'université Lyon 3 et la part revenant à l'université Lyon 2 (soit 50%) a été transférée pour 3,5 millions d'euros en 2019.

Un solde de 742 840 euros a été de nouveau transféré par l'université Lyon 3 en fin d'exercice 2024 et a fait l'objet d'un vote en conseil d'administration le 13 décembre 2024. Ce montant intègre un crédit de TVA de 123 806 euros. Ces écritures sont intégrées dans ce compte financier.

Par ailleurs le terrain du bâtiment de la MILC, initialement transféré en 2019, a été comptabilisé en 2024 pour 30 350 euros.

Enfin lors du transfert initial de 2019, un crédit de TVA de 575 040 euros aurait dû être constaté. Il l'a donc été en 2024. En raison du risque de non recouvrement de ce crédit de TVA, une dépréciation a également été constatée à cette hauteur.

- Valorisation des financements de la Ruche

Les titres de recettes émis concernant les financements de l'opération de la Ruche ne tenaient jusqu'à présent pas compte de la part d'autofinancement de l'université. Or l'opération, dont le montant global est de 60,4 millions d'euros, est financée par les fonds propres de l'établissement pour 19 millions d'euros, ce qui représente un autofinancement de 31,4%.

En 2024 la part de financement de l'université a donc été prise en compte dans le calcul des financements rattachés à l'exercice. C'est ainsi que, tenant compte de l'opération depuis son origine, il a été déterminé que 5,65 millions d'euros devaient être rattachés à l'exercice 2024 (4,5 millions d'euros au titre de la Région, 1,14 million d'euros au titre de la Métropole et 40 121 euros pour l'agence de l'eau).

Par ailleurs un titre complémentaire a été émis pour tenir compte des financements acquis et initialement versés à la COMUE-Université de Lyon (qui assurait initialement la maîtrise d'ouvrage de l'opération). Il s'agissait de 350 000 euros de l'Etat au titre du CPER 2015-2020, de 500 000 euros de la Région au titre du Plan guide et d'un crédit de TVA de 119 729 euros. Ces financements représentaient 969 729 euros.

Dans la mesure où il avait été constaté un titre de recette partiel de 312 308 euros de reversement par la COMUE-Université de Lyon, un titre complémentaire a ainsi été constaté en 2024 pour la différence (soit 657 421 euros).

- Fiabilisation des écritures concernant les produits des opérations pluriannuelles

Les opérations pluriannuelles, qui sont nombreuses à l'université, traduisent une vraie dynamique de l'activité de la recherche. Elles ont fait l'objet d'une analyse pour déterminer les produits à rattacher à l'exercice. En 2024, cela représente 6,4 millions d'euros qui n'avaient pas fait l'objet d'un titre de recette et ont été rattachés à l'exercice par une écriture de produits à recevoir.

Pour mémoire et comparaison, ces écritures étaient d'un volume de 3,8 millions d'euros en 2023.

En parallèle, jusqu'à l'exercice 2023 des écritures de produits constatés d'avance étaient comptabilisées (pour 2,8 millions d'euros en 2023). Ces écritures signifiaient que les titres de recette avaient été émis pour un volume trop important par rapport aux dépenses réalisées. Or cela ne tenait pas compte à la fois des frais de gestion et des dépenses de masse salariale valorisées dans les contrats de recherche et imputées à la DRHAS. Dans la mesure où individuellement pour chaque opération pluriannuelle, le volume des titres de recette supérieurs aux dépenses était faible, il a dès lors été décidé de ne pas comptabiliser cette écriture en 2024.

- Fiabilisation des produits concernant les droits d'inscription des étudiants extra-communautaires

Les droits d'inscription de l'année universitaire 2024-2025 sont comptabilisés en produits pour leur totalité sur l'exercice 2024. Toutefois, s'agissant des étudiants extra-communautaires, les demandes d'exonération sont parfois traitées en début d'année civile suivante (ici 2025). Ainsi en 2024, une réduction du titre de recette a été constatée pour 510 925 euros afin de tenir compte de ces exonérations, portant les droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires à 409 153 euros.

Cette réduction est plus importante que celle opérée en 2023. Dans la mesure où il n'avait pas été possible de parvenir à une donnée plus fiable, la réduction avait été faite pour 265 200 euros.

## **b) Corrections d'erreurs**

Les écritures de régularisation n'affectent pas le résultat de l'exercice mais conduisent à effectuer des corrections liées à des comptabilisations qui concernent les exercices antérieurs. Elles n'ont donc aucun impact sur les agrégats de l'année ni sur le résultat mais seulement sur le niveau du fonds de roulement.

Ces écritures de régularisation ont été effectuées en 2024 en lien essentiellement avec l'intégration du bâtiment de la MILC.

En effet la dépréciation de créance constatée pour le crédit de TVA de 575 040 euros constitue une écriture de régularisation (débit du compte 119).

Indépendamment de cette dépréciation, une écriture de régularisation a été effectuée pour ce même montant de 575 040 euros afin de tenir compte du produit qui aurait dû être constaté sur les exercices antérieurs.

Par ailleurs la régularisation des amortissements et des reprises sur les exercices antérieurs est neutre dans la mesure où le bien était totalement financé ; elle a néanmoins conduit à effectuer des écritures de régularisation (équilibrées de 123 874,53 euros au compte 110 comme au compte 119).

Enfin un dernier mouvement de 5 807 euros opère une régularisation sur les amortissements de l'opération immobilière liée à la signalétique.

## **2. Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Les comptes annuels ont été préparés en application aux dispositions du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP), du plan de compte commun et de l'instruction comptable commune, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- L'indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à savoir à leur valeur initiale lors de leur achat.

Comparabilité des comptes :

- Changements de méthodes comptables ayant eu lieu sur l'exercice

Néant.

- Changements d'estimations comptables ayant eu lieu sur l'exercice

Néant.

- Corrections d'erreurs ayant eu lieu sur l'exercice

Les corrections opérées concernaient les exercices antérieurs et ont été rappelées plus haut au point 1 b).

## **3. Notes relatives aux postes du bilan**

Le bilan de l'établissement permet de présenter sa situation financière telle qu'elle résulte des années antérieures, jusqu'au 31 décembre 2024. L'actif est représentatif de ce que possède l'université tandis que le passif traduit davantage ce qui est dû par l'établissement.

### **a) L'actif**

*Rappels méthodologiques :*

*Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires et financiers. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).*

*Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, on fait*

*l'objet d'une délibération le 23 octobre 2020 (délibération 2020-57), reprise ci-dessous.*

NATURE DES IMMOBILISATIONS	DUREE autorisées	DUREE standard (par défaut dans SIFAC)
Logiciels informatiques	3 ans	3 ans
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Immeubles	30 ans	30 ans
Aménagements de terrains	10 à 20 ans	15 ans
Constructions légères	20 ans	Entre 15 et 30 ans
Locaux d'enseignement et de recherche	20 ans	20 ans
Aménagement intérieur des locaux	10 ans	10 ans
Installations techniques	10 à 15 ans	10 ans
Matériel scientifique	3 à 10 ans	5 ans
Matériel industriel	10 ans	10 ans
Matériel pédagogique	5 à 10 ans	5 ans
Outillage	5 ans	5 ans
Collection de documentation	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 ans	3 à 7 ans
Matériel informatique, réseau et audiovisuel	5 ans	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans
Autres matériels	5 à 10 ans	10 ans

Il convient d'analyser successivement les dépréciations des immobilisations ou des créances qui font partie de l'actif de l'université puis d'analyser les immobilisations afin d'analyser l'actif dans son intégralité.

- Tableau des immobilisations

*Rappels méthodologiques :*

*A compter de l'exercice 2020, chaque bâtiment est comptabilisé selon la dernière évaluation France Domaine*

*s'y rapportant.*

*Lors de la mise en œuvre sur l'exercice, les hypothèses suivantes ont été suivies :*

- *Les valorisations des bâtiments correspondent aux évaluations réalisées par France Domaine ;*

- *Les valeurs intégrées des bâtiments sont amorties sur la base d'une durée résiduelle estimée avec la direction*

*du patrimoine tenant compte de l'état du bâti et du plan de charge des opérations pour définir des durées*

*résiduelles adaptées au contexte.*

- *Le rattrapage de l'amortissement et des reprises des FEA, correspondant au retard dans l'intégration des*

*évaluations, est analysé et comptabilisé.*

- *Les terrains ne font pas l'objet d'amortissement par nature.*

- *Les travaux antérieurs aux évaluations et se rapportant aux bâtiments ont fait l'objet d'une sortie de*

*l'inventaire comptable.*

- *Les principales opérations de travaux ayant eu lieu postérieurement aux évaluations sont analysées pour*

*identifier l'impact sur les valorisations intégrées.*

*Les biens immobiliers font l'objet de financement à l'actif.*

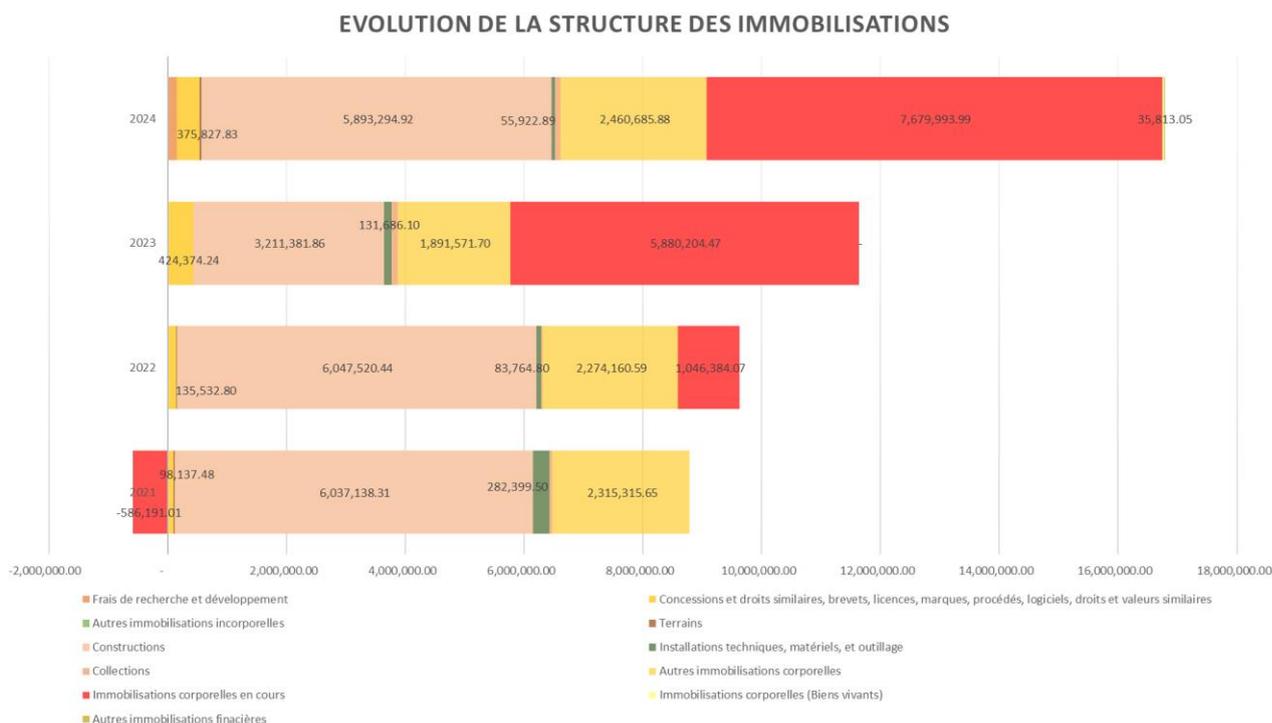
*Les immobilisations financières : les autres immobilisations financières sont évaluées à leur*

coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Ce document retrace le patrimoine de l'établissement tel qu'il était à l'ouverture de l'exercice 2024, les acquisitions de l'année et, par conséquent, la situation patrimoniale à la clôture.

Tableau des immobilisations				
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions/ Mises à	Diminutions Cessions / Mises au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	2,326,633.38	527,981.76	0.00	2,854,615.14
Frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00
Frais de recherche et développement	0.00	152,153.93	0.00	152,153.93
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2,315,124.18	375,827.83	0.00	2,690,952.01
Droit au bail	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds commercial	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres immobilisations incorporelles	11,509.20	0.00	0.00	11,509.20
<b>Immobilisations corporelles</b>	230,596,495.27	8,540,213.72	1,134,528.58	238,093,552.28
Terrains	10,783,769.70	44,789.35	0.00	10,828,559.05
Constructions	186,841,236.26	5,893,294.92	698,846.70	192,035,684.48
Installations techniques, matériels, et outillage	2,344,902.35	55,922.89	0.00	2,400,825.24
Collections	308,991.39	85,520.68	0.00	393,112.07
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	0.00	0.00	0.00	100,727.99
Autres immobilisations corporelles	30,317,595.57	2,460,685.88	435,681.88	32,334,643.45
<b>Immobilisations mises en concession</b>	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	12,261,428.81	7,679,993.99	0.00	19,018,451.73
<b>Immobilisations grevées de droits</b>	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Immobilisations corporelles (Biens vivants)</b>	0.00	35,813.05	0.00	35,813.05
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	0.00	0.00	0.00	0.00
Titres de participation	0.00	0.00	0.00	0.00
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres formes de participation	0.00	0.00	0.00	0.00
Créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00
Créances rattachées à des sociétés en participation	0.00	0.00	0.00	0.00
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Autres immobilisations financières</b>	5,465.00	90.00	0.00	5,555.00
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	0.00	0.00	0.00	0.00
Titres immobilisés (droit de créance)	0.00	0.00	0.00	0.00
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0.00	0.00	0.00	0.00
Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépôts et cautionnements versés	5,465.00	90.00	0.00	5,555.00
Autres créances immobilisées	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>245,190,022.46</b>	<b>16,784,092.52 €</b>	<b>1,134,528.58</b>	<b>260,839,586.40</b>

Les flux d'acquisition d'immobilisation de l'année 2024 sont de 16 784 092,52 euros. Le volume des acquisitions de l'année et leur structure évoluent de façon importante en 2024 :



La structure des immobilisations évolue de façon notable en 2024 en lien avec l'avancée du chantier de **la Ruche** qui explique à la fois le volume plus important des immobilisations prises dans leur globalité mais aussi la part importante de la catégorie des immobilisations en cours. Les constructions représentent également une part importante en lien avec l'intégration du bâtiment de la **MILC** dont le solde a été transféré par l'université Lyon 3 pour 742 840 euros, la mise en service des bâtiments modulaires pour 2,3 millions d'euros ou encore le schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

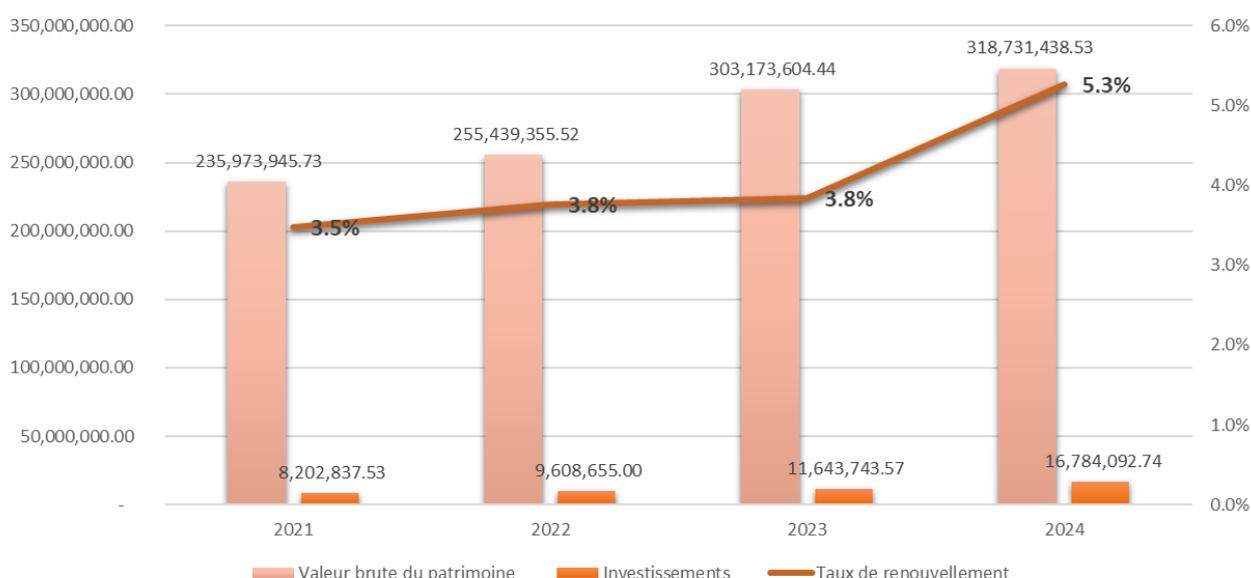
S'agissant de la MILC, la valorisation de la part du terrain revenant à l'université a également été intégrée pour 30 350 euros.

Les autres immobilisations corporelles évoluent également en lien avec d'autres natures de dépenses comme par exemple celles relatives aux **collecteurs de déchets** pour cette année.

	2021	2022	2023	2024
Frais de recherche et développement				152,153.93
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	98,137.48	135,532.80	424,374.24	375,827.83
Autres immobilisations incorporelles		9,709.20	1,800.00	-
Terrains	14,392.20	9,818.40		44,789.35
Constructions	6,037,138.31	6,047,520.44	3,211,381.86	5,893,294.92
Installations techniques, matériels, et outillage	282,399.50	83,764.80	131,686.10	55,922.89
Collections	41,645.40	24,967.80	102,725.20	85,520.68
Autres immobilisations corporelles	2,315,315.65	2,274,160.59	1,891,571.70	2,460,685.88
Immobilisations corporelles en cours	- 586,191.01	1,046,384.07	5,880,204.47	7,679,993.99
Immobilisations corporelles (Biens vivants)			-	35,813.05
Autres immobilisations financières				90.00
<b>TOTAL</b>	<b>8,202,837.53</b>	<b>9,631,858.10</b>	<b>11,643,743.57</b>	<b>16,784,092.52</b>

Les données comptables relatives aux immobilisations permettent d'apprécier la trajectoire du niveau avec lequel l'établissement procède au renouvellement de ses biens.

### Evolution du taux de renouvellement du patrimoine



Le taux de renouvellement du patrimoine de l'université, qui met en rapport les acquisitions de l'année et la valeur brute du patrimoine, a une trajectoire ascendante qui traduit les **forts**

investissements effectués notamment en 2024 en lien essentiellement avec l'avancée des travaux de la Ruche.

- Tableau des dépréciations :

Tableau des dépréciations				
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immobilisations	345,719.63	0.00	0.00	345,719.63
Dépréciations des stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépréciations des comptes de tiers	138,903.60	584,424.70	26,230.78	697,097.52
Dépréciations des comptes financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépréciations	484,623.23	584,424.70	26,230.78	1,042,817.15

Les dépréciations constatées en 2024 correspondent à deux éléments :

- Pour 575 040,01 euros il s'agit de la dépréciation de créance qui a été constatée concernant le crédit de TVA de la MILC qui n'a pas été constaté en 2019. Un rescrit fiscal va être rédigé afin d'appuyer la demande auprès des services fiscaux.
- Pour 9 384,69 euros il s'agit de nouvelles créances douteuses.

Les reprises effectuées sur les dépréciations antérieures concernent pour 26 230,78 euros des créances douteuses.

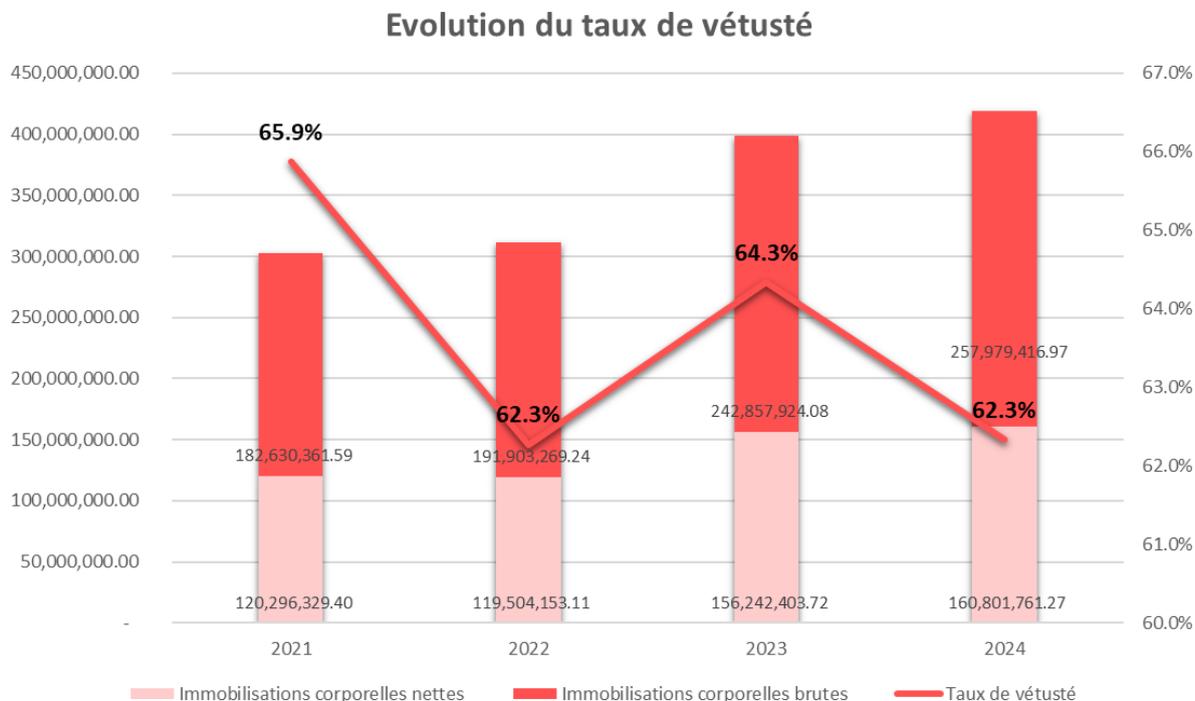
- Tableau des amortissements

Tableau des amortissements				
Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	1,811,014.99	307,207.14	0.00	2,118,222.13
Frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00
Frais de recherche et développement	0.00	11,088.68	0.00	11,088.68
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1,810,858.47	293,816.62	0.00	2,104,675.09
Droit au bail	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds commercial	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres immobilisations incorporelles	156.52	2,301.84	0.00	2,458.36
<b>Immobilisations corporelles</b>	86,269,800.73	11,148,965.33	588,943.55	96,829,822.51
Terrains	244,497.19	36,968.15	0.00	281,465.34
Constructions	60,830,918.55	8,430,309.38	154,836.47	69,106,391.46
Installations techniques, matériels, et outillage	1,369,948.01	199,118.09	0.00	1,569,066.10
Collectifs	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres immobilisations corporelles	23,824,436.98	2,482,569.71	434,107.08	25,872,899.61
Immobilisations mises en concession	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>				
<b>Immobilisations grevées de droits</b>				
Immobilisations corporelles (Biens vivants)	0.00	2,113.56	0.00	2,113.56
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>				
Titres de participation				
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)				
Autres formes de participation				
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des sociétés en participation				
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés				
<b>Autres immobilisations financières</b>				
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)				
Titres immobilisés (droit de créance)				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés				
Autres créances immobilisées				
<b>TOTAUX</b>	88,080,815.72	11,458,286.03	588,943.55	98,950,158.20

Les amortissements de l'exercice, qui étaient de 11,4 millions d'euros en 2023, sont très stables. Le patrimoine a en effet peu évolué en 2024. L'évolution de la structure des amortissements sera

en revanche plus marquée lors de la mise en service de la Ruche en 2026. Des évolutions sont notamment liées aux corrections effectuées sur le bâtiment de la MILC.

Les amortissements permettent de calculer le taux de vétusté de l'établissement, lequel conduit à mesurer le besoin en renouvellement des équipements. Ce taux est déterminé en mettant en rapport la valeur brute et la valeur nette des immobilisations.



La mesure du **taux de vétusté** permet de voir que l'université renouvelle de façon assez constante ses équipements en se maintenant en moyenne à un taux de 64% (un taux de 100% traduisant un équipement neuf).

- Tableau des filiales et des participations

Sans objet

- Tableau des titres immobilisés de l'activité portefeuille

Sans objet

- Les stocks et en-cours

Sans objet

- Les créances

*Rappels méthodologiques : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas. Toutes les créances antérieures à 2 années sont systématiquement dépréciées.*

*Les produits à recevoir correspondent principalement :*

- aux droits constatés sur les opérations pluriannuelles ;
- aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours.

A la clôture 2024 les différentes créances de l'établissement se détaillent comme suit :

Tableau des créances			
Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>5,555.00</b>	<b>5,555.00</b>	<b>0.00</b>
- Créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
- Prêts	0.00	0.00	0.00
- Autres créances immobilisées	5,555.00	5,555.00	0.00
		0.00	0.00
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>17,624,375.92</b>	<b>12,946,045.05</b>	<b>4,678,330.87</b>
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	13,500,448.72	9,193,322.57	4,307,126.15
- Créances clients et comptes rattachés	3,888,373.95	3,522,755.52	365,618.43
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0.00	0.00	0.00
- Avances et acomptes versés sur commandes	0.00	0.00	0.00
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0.00	0.00	0.00
- Créances sur les autres débiteurs	207,370.44	201,784.15	5,586.29
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	28,182.81	28,182.81	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>17,629,930.92</b>	<b>12,951,600.05</b>	<b>4,678,330.87</b>

Les créances de l'université sont ainsi constituées de 4 catégories :

Les créances sur entités publiques représentent 13,5 millions et évoluent de 7,2 millions d'euros par rapport à 2023. La plupart des écritures correspondent aux produits à recevoir qui ont été constatés en 2024.

L'évolution importante du volume entre 2023 et 2024 s'explique par les écritures de **financement à recevoir** qui ont été effectuées sur l'opération **la Ruche**. En effet, afin d'ajuster les financements au niveau des dépenses d'investissement réalisées, tout en tenant compte de la part financée par l'université (qui représente 30%), il a pu être déterminé des écritures de financements à recevoir de 5 650 006 euros (4 473 318 euros pour la Région, 1 136 567 euros pour la Métropole et 40 121 euros pour l'agence de l'eau).

Les autres écritures de produits à recevoir représentent un volume global de 6 470 575 euros. Elles sont composées comme suit :

- 69 322,11 euros de financements à recevoir en lien avec des acquisitions d'immobilisations sur des opérations pluriannuelles ;
- 6 401 253 euros de produits à recevoir ont été constatés concernant les **opérations pluriannuelles de l'université**. Il s'agit d'un volume important qui doit être en lien avec le fort volume de conventions de recherche, avec le déploiement des titres d'avance (alors qu'auparavant les titres étaient effectués au moment de l'encaissement), et avec l'analyse exhaustive qui a été faite de chacune de ces opérations afin d'en effectuer un juste suivi.

Enfin les créances sur entités publiques sont également constituées d'un **crédit de TVA** de 773 783,72 euros. Au-delà des flux générés habituellement sur un exercice, deux opérations expliquent ce niveau plus important que les autres années. Comme cela a été évoqué en partie introductive, le solde de 742 840 euros de l'opération de la MILC comprend un crédit de TVA

à solliciter à hauteur de 123 806 euros.

Par ailleurs une écriture de régularisation de 575 040 euros, rattachée au transfert initial de l'opération, a été effectuée avec un impact sur les exercices antérieurs. Toutefois en raison du risque de ne pas pouvoir bénéficier de ce crédit de TVA et d'un refus éventuel de l'administration fiscale, une dépréciation de créance a également été effectuée pour ce montant.

Les créances clients et comptes rattachés qui représentent 3,9 millions d'euros correspondent pour l'essentiel :

- A des écritures de produits à recevoir concernant l'activité de formation continue :
  - 635 391,60 euros en lien avec **l'activité de formation continue** ;
  - 233 683 euros liés aux **CFA hors les murs** afin d'ajuster le rattachement des produits au bon exercice ;
- A des écritures en lien avec le rattachement à l'exercice des conventions avec **Formasup** (l'exercice 2024 portant les écritures de 6/10<sup>èmes</sup> de la convention 2023-2024 et surtout de 4/10<sup>èmes</sup> de la convention 2024-2025, montant qui apparaît dès lors en créance)
- Il s'agit pour le reste essentiellement de créances pour des conventions de mise à disposition ou des conventions de formation continue.

Les créances sur les autres débiteurs représentant 207 370 euros.

Enfin, l'établissement a pu identifier des charges constatées d'avance (charges comptabilisées en 2024 mais concernant l'exercice 2025) pour un montant de 28 182 euros.

- Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Sans objet

## **b) Le passif**

- Financements reçus et fonds propres

*Rappels méthodologiques sur les financements reçus :*

*Les subventions d'investissement, qui ont financé les immobilisations inscrites à l'actif, sont comptabilisées à réception de leur avis d'attribution.*

*Conformément à l'instruction comptable commune, les subventions d'investissement sont comptabilisées suivant la méthode des subventions sous conditions dans des postes distincts des fonds propres en fonction :*

- de la source des financements externes de l'actif, afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État ;
- de leur rattachement ou non à un actif déterminé.

*Pour les subventions rattachées à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général, par symétrie et conformément à l'instruction sur le financement de l'actif, la comptabilisation de la reprise en résultat des financements s'effectue en résultat d'exploitation.*

*En cas de financement sans condition, la subvention d'investissement est reconnue à la notification du financeur.*

*Rappels méthodologiques sur les fonds propres :*

*Les fonds propres de l'établissement sont constitués par les dotations et affectations de l'Etat ainsi que les dons et legs en capital.*

Le tableau suivant donne un état des financements externes de l'actif à la fin de l'exercice 2024 :

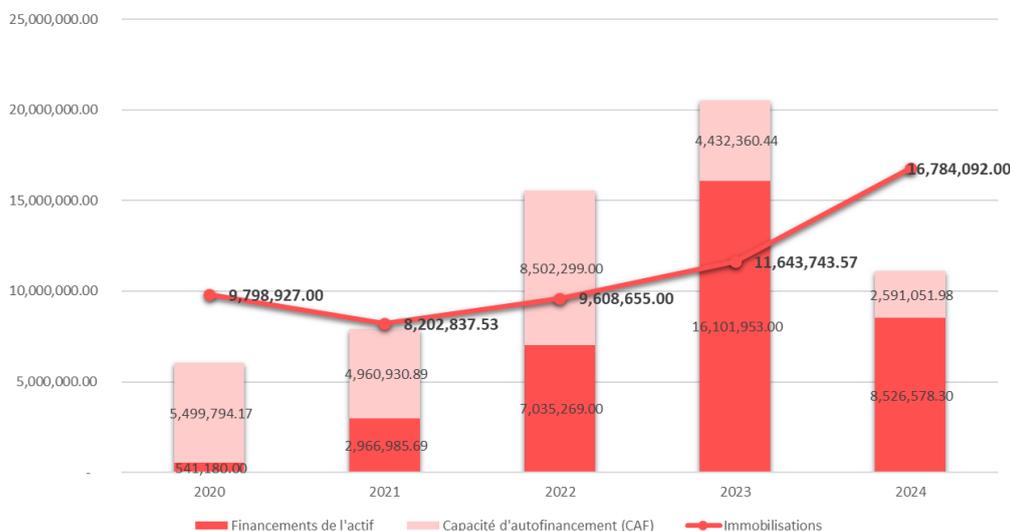
Tableau des financements de l'actif						
Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
<b>FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT</b>	<b>102,529,767.52</b>	<b>232,015.64</b>	<b>5,919,018.63</b>	<b>0.00</b>	<b>712,490.13</b>	<b>97,555,254.66</b>
Financements non rattachés à un actif	9,903,931.73	-2,121,095.35			0.00	7,782,836.38
<b>Financements rattachés à un actif</b>	<b>92,625,835.79</b>	<b>2,353,110.99</b>	<b>5,919,018.63</b>	<b>0.00</b>	<b>712,490.13</b>	<b>89,772,418.28</b>
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	78,918,761.15	-411,438.95	5,172,744.12		712,490.13	74,047,068.21
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	-575.21	0.00	721.48		0.00	-1,296.69
- Financement des autres actifs :						
État	13,707,091.49	2,764,549.94	744,994.67		0.00	15,726,646.76
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Autres	558.36	0.00	558.36		0.00	0.00
<b>FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT</b>	<b>23,229,557.98</b>	<b>6,883,225.83</b>	<b>917,264.44</b>	<b>0.00</b>	<b>726,834.39</b>	<b>28,468,684.98</b>
Financements non rattachés à un actif	1,577,973.07	6,119,118.99	0.00	0.00	0.00	7,697,092.06
- Régions	962,882.40	4,874,898.83			0.00	5,837,781.23
- Départements	0.00	0.00			0.00	0.00
- Communes et groupements de communes	298,197.45	1,136,567.07			0.00	1,434,764.52
- Autres collectivités et établissement publics	312,308.78	40,121.09			0.00	352,429.87
- Union Européenne	0.00	0.00			0.00	0.00
- Autres organismes	4,584.44	-1,790.11			0.00	2,794.33
- Autres	0.00	69,322.11			0.00	69,322.11
<b>Financements rattachés à un actif</b>	<b>21,651,584.91</b>	<b>764,106.84</b>	<b>917,264.44</b>	<b>0.00</b>	<b>726,834.39</b>	<b>20,771,592.92</b>
- Régions	9,928,875.78	1,878.98	483,945.51		6,986.35	9,439,822.90
- Départements	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
- Communes et groupements de communes	4,824,096.89	0.00	149,227.00			4,674,869.89
- Autres collectivités et établissement publics	206,293.88	2,092.26	19,475.42		19,872.50	169,038.22
- Union Européenne	8,152.22	0.00	4,461.48			3,690.74
- Autres organismes	6,662,467.92	748,326.96	251,970.20		698,846.70	6,459,977.98
- Autres	21,698.22	11,808.64	8,184.83		1,128.84	24,193.19
<b>TOTAUX</b>	<b>125,759,325.50</b>	<b>7,115,241.47</b>	<b>6,836,283.07</b>	<b>0.00</b>	<b>1,439,324.52</b>	<b>126,023,939.64</b>

Les financements de l'exercice 2024 tiennent compte des **financements à recevoir** opérés en 2024 pour l'opération **la Ruche** pour 5 650 006 euros, du titre complémentaire pour la Ruche de 657 417 euros, et de l'intégration complémentaire de la **MILC** financée en totalité (représentant 742 840 euros). Ces différents financements ont été explicités au point 1 a).

Ces différents financements de l'actif permettent en partie de financer les investissements, le reliquat étant financé grâce à la capacité d'autofinancement (CAF). La représentation graphique ci-dessous permet de constater que la CAF générée s'avère être en mesure de couvrir les besoins en investissement courants.

S'agissant de l'exercice 2024, le volume important d'investissements opérés en lien avec les travaux de la Ruche explique que les financements et la CAF ne soient pas suffisants pour couvrir les besoins.

Financement des investissements



- Les provisions

*Rappels méthodologiques :*

*Chacun des litiges connus, dans lesquels l'Université est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par le service des affaires juridiques, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.*

*Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :*

- l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers ;
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

*Les passifs au titre des droits acquis sur compte épargne temps donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour charges conformément à l'annexe passifs sociaux du fascicule 12 de l'instruction comptable commune relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne temps, des heures supplémentaires et des heures complémentaires.*

Les seules variations concernent :

- L'augmentation de la **provision** pour le **contentieux** avec une entreprise intervenant sur le chantier de la Ruche. La provision initiale de 15 000 euros a été augmentée de 35 000 euros.
- La provision relative au compte épargne temps (**CET**) est quant à elle stable (avec une diminution de 917 euros).

Tableau des Provisions				
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Prises de l'exercice Provision utilisée	Solde à la clôture de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement (participation des salariés)				
Provisions pour hausse de prix				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-values réinvesties (assimilées à des amortissements dérogatoires)				
Autres provisions réglementées				
<b>Provisions pour risques</b>				
Provisions pour litiges	1,145,000.00	35,000.00	0.00	1,180,000.00
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour pertes sur contrat	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour risques d'emploi				
Autres provisions pour risques	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Provisions pour charges</b>				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour impôts	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour renouvellement des immobilisations (établissement concessionnaire)				
Provisions pour travaux à répartir				
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour remises en état	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour CET	147,212.00	0.00	917.00	146,295.00
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	0.00	0.00	0.00	0.00
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres provisions pour charges	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total des provisions</b>	<b>1,292,212.00</b>	<b>35,000.00</b>	<b>917.00</b>	<b>1,326,295.00</b>

- Les dettes

Si l'établissement n'est pas concerné par des dettes financières ou instruments financiers à terme, les charges à payer en lien avec le personnel sont considérées comme des dettes, tout comme les avances reçues, les produits qui ont été constatés d'avance ou encore les sommes dues aux fournisseurs de l'université.

*Rappels méthodologiques :*

*Les charges à payer correspondent principalement :*

- aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2024 dont la facture n'a pas été reçue à la clôture ;
- aux charges de personnel à payer en 2025 au titre des droits et rémunérations acquis en 2024 ;
- aux heures complémentaires à payer ;
- à la provision pour congés non pris pour les personnels titulaires et non titulaires non enseignants ;

*Les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes de l'établissement.*

Tableau des dettes				
Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus d'5 ans
<b>Dettes financières</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
- Emprunts obligataires	0.00	0.00	0.00	0.00
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
- Dettes financières et autres emprunts	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Dettes non financières</b>	<b>24,504,291.65</b>	<b>24,504,291.65</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1,883,810.88	1,883,810.88	0.00	0.00
- Dettes fiscales et sociales	6,227,072.00	6,227,072.00	0.00	0.00
- Avances et acomptes reçus	12,538,516.18	12,538,516.18	0.00	0.00
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	276,800.00	276,800.00	0.00	0.00
- Autres dettes non financières	729,734.26	729,734.26	0.00	0.00
- Produits constatés d'avance	2,848,358.33	2,848,358.33	0.00	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>24,504,291.65</b>	<b>24,504,291.65</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés, qui représentent 1 883 810 euros, correspondent pour l'essentiel aux écritures de **charges à payer à comptabiliser** (CAPAC) pour 873 908 euros. Il s'agit de charges qui n'ont pas encore pu être comptabilisées alors qu'elles concernaient bien l'exercice 2024.

En dehors des comptabilisations traditionnelles de charges liées au rythme d'exécution de la dépense, un volume supplémentaire a été constaté cette année afin de tenir compte des difficultés rencontrées avec le titulaire du marché voyageur FCM (cela représente cette année 176 036 euros). De la même manière ont été recensées les charges liées au dispositif « chèques psy » pour tenir compte des sommes à payer aux psychologues intervenant auprès des étudiants qui rencontrent un retard en raison du besoin d'actualisation des conventions des intervenants (ce qui représente 26 900 euros).

S'agissant des dettes fiscales et sociales, qui représentent 6 227 072 euros, elles s'expliquent par les écritures de charges à payer effectuées concernant la valorisation des **congés non pris** (2,5 millions d'euros), le rattachement des **heures d'enseignement** (3,1 millions d'euros) et **primes** à l'exercice et également la valorisation des **rappels** de traitements et des indemnités

de télétravail.

Ces charges évoluent de 8% cette année (soit +448 836 euros).

Les avances et acomptes reçus représentent 12 538 516 euros. Il s'agit pour l'essentiel de versements reçus et ne pouvant pas encore faire l'objet de l'émission d'un titre de recette. Il importe toutefois de noter que la mise en place des titres d'avance permet néanmoins d'assurer un suivi de ces sommes reçues.

Les dettes correspondant à des opérations pour le compte de tiers sont valorisées pour 276 800 euros et traduisent le reliquat à verser au titre des **bourses**.

Les autres dettes non financières représentent 729 734 euros. Ce montant est constitué de versements qui n'ont pas pu être rapprochés d'un titre de recette. Ils concernent pour l'essentiel des inscriptions à des formations.

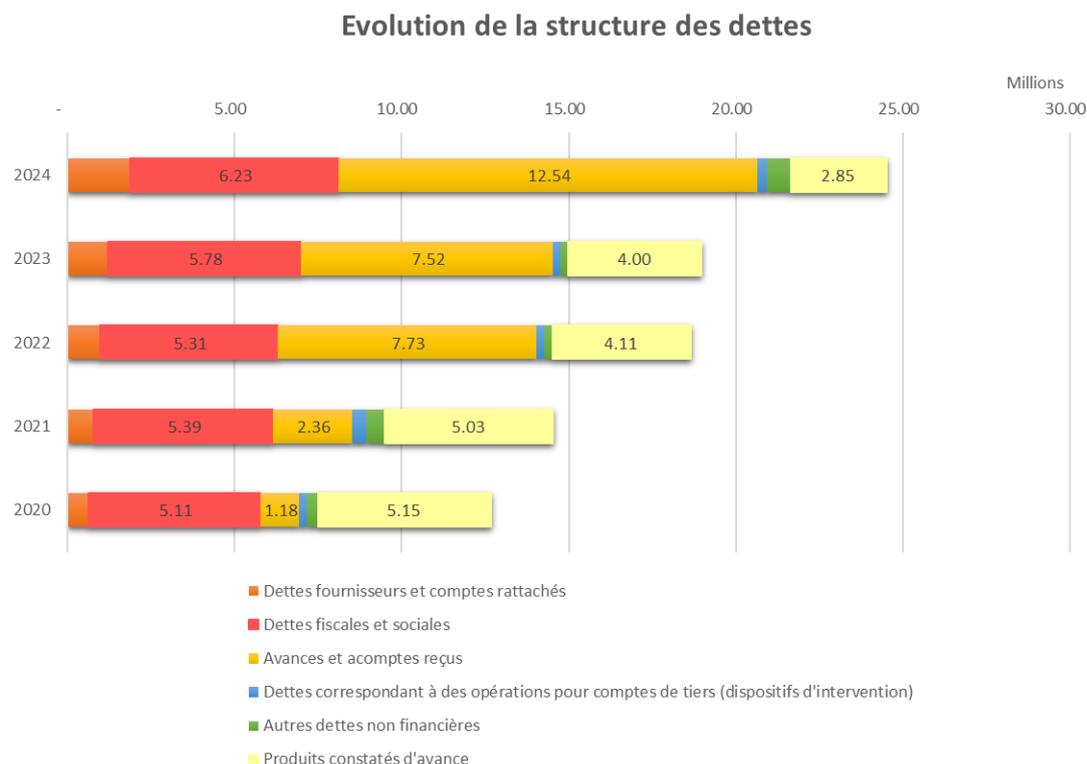
Enfin les produits constatés d'avance représentent 2 848 353 euros. Il s'agit de produits constatés sur l'exercice 2024 alors qu'ils concernent les exercices futurs (2025 essentiellement).

Comme cela a été évoqué plus haut, il n'a pas été constaté d'écriture de produits constatés d'avance pour les opérations pluriannuelles (l'impossibilité de tracer dans le système d'information les frais de gestion et dépenses de personnel pour ces opérations ne permet pas d'effectuer un juste calcul). Cette écriture aurait représenté un montant de 815 439 euros.

En revanche des produits constatés d'avance ont été comptabilisés en lien avec l'activité de **formation continue** pour 2 337 433 euros.

Par ailleurs les produits relatifs aux **droits d'inscription** des étudiants **extra-communautaires** ont dû être ajustés afin de tenir compte des exonérations qui ont été accordées après le 31 décembre 2024. Cette diminution a été constatée pour 510 925 euros.

La représentation graphique ci-dessous de l'évolution de la composition des dettes dans le temps permet de visualiser nettement ces principales évolutions décrites pour l'exercice 2024 :



### **c) Autres informations**

Sans objet

## **4. Notes relatives aux postes du compte de résultat**

Le compte de résultat conduit quant à lui à donner une image des flux de l'année civile 2024 et permet de déterminer le niveau du résultat de l'établissement.

### **a) Produits de fonctionnement**

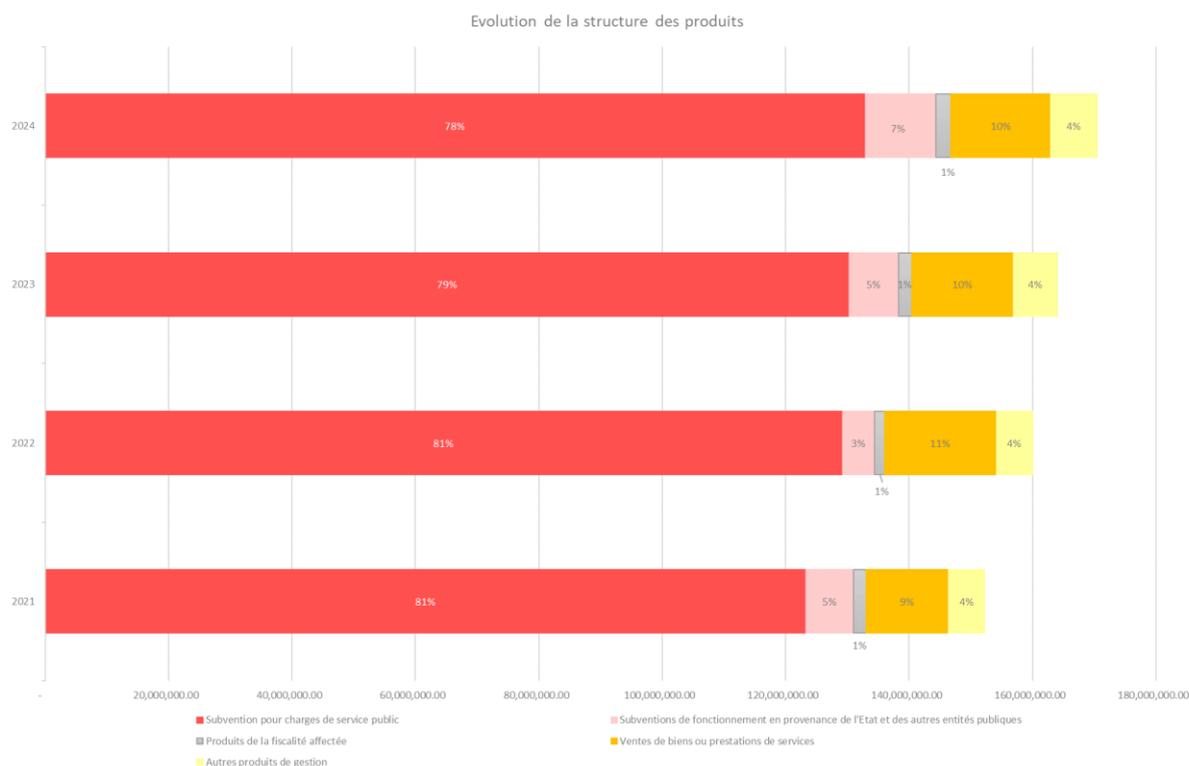
*Rappels méthodologiques : les recettes sont généralement constatées :*

- lors de l'inscription des étudiants pour les droits universitaires de formation initiale dans leur intégralité ;
- lors de la signature de la convention pour la formation continue : titrage immédiat et intégral avec mention dans la facture de l'échéancier de paiement contractualisé avec le stagiaire. Le rattachement du produit au bon exercice est conformément réalisé en fin d'année lors des travaux d'inventaire ;
- à l'avancement de la formation pour l'apprentissage ;
- à la mise à disposition de personnel ;
- à la réalisation de la prestation pour les autres prestations ;

*Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :*

- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées :
  - à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses engagées dans le cadre des subventions soumises à conditions suspensives ;
  - à réception d'une avance, avec un titre d'avance mouvementant les comptes associés, générant un impact en comptabilité budgétaire (recettes encaissées), sans impact sur les produits ;
  - à réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.
- de la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

Les produits de l'exercice 2024 se décomposent comme suit :



	2021	2022	2023	2024
■ Subvention pour charges de service public	123,268,268.00	129,207,505.00	130,316,316.00	132,959,858.00
■ Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	7,697,041.66	5,221,103.91	7,972,355.67	11,408,200.44
■ Produits de la fiscalité affectée	2,068,515.63	1,664,439.25	2,149,110.90	2,413,771.40
■ Ventes de biens ou prestations de services	13,399,810.87	18,063,999.36	16,505,171.48	16,199,557.82
■ Autres produits de gestion	5,778,809.44	5,890,742.16	7,111,854.08	7,466,390.71

La subvention pour charges de service public (SCSP) représente toujours une part prépondérante des produits de l'université (78%). Elle évolue de 2 634 542 euros par rapport à 2023 (soit +2%). Cette évolution comprend notamment le versement de la 1<sup>ère</sup> tranche du contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP), qui représente 1 605 000 euros.

Les subventions de fonctionnement des entités publiques évoluent de 3 435 844 euros. Cela correspond pour 2 281 270 euros aux subventions de la **région** et des **autres collectivités** et pour 333 676 euros aux subventions de **l'Union européenne**.

Les ventes de biens ou prestations de service, qui représentent 10% des produits encaissables en 2024 (15 033 413 euros), conservent une dynamique identique, suivant la trajectoire des années antérieures (l'évolution étant de -1,4%, soit une baisse de 211 906 euros).

Ils sont notamment composés pour l'essentiel des **droits d'inscription** qui demeurent au niveau de 2023 (diminution de 60 900 euros avec un total de 5 059 293 euros en 2024). Dans le détail les droits d'inscription aux diplômes nationaux augmentent de 288 070 euros et ceux relatifs aux diplômes propres de l'établissement sont stables (augmentation de 34 683 euros). En revanche les droits d'inscription relatifs aux étudiants extra-communautaires diminuent de 383 654 euros.

S'agissant de l'activité de **formation continue et d'apprentissage**, la formation continue et les activités de valorisation des acquis et de l'expérience diminuent de 1 643 553 euros, dans la continuité de la diminution déjà constatée entre 2022 et 2023. En revanche l'apprentissage permet de constater un accroissement des produits de 1 934 376 euros pour atteindre 7 440 071 euros.

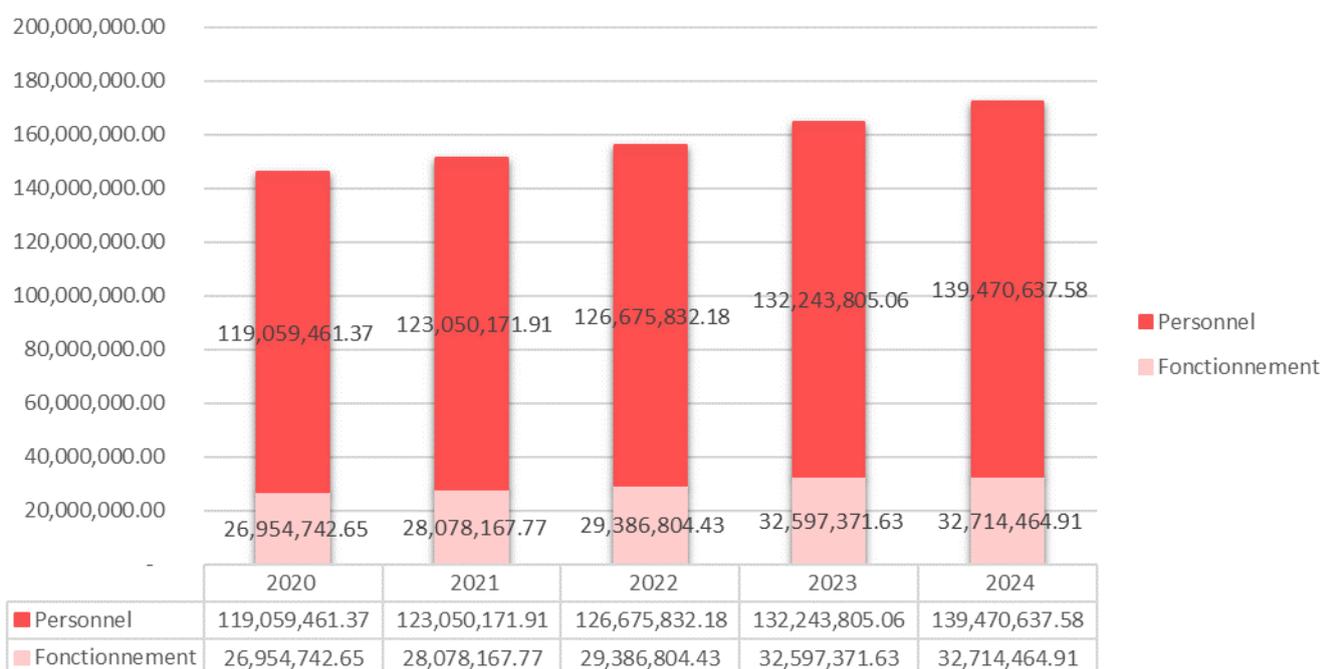
Les autres produits de vente et de prestations, qui représentent 1,5 million d'euros, diminuent par rapport à l'exercice 2023 de 441 828 euros.

La fiscalité affectée, à savoir les produits issus de la **CVEC** et de la **taxe d'apprentissage**, évolue de 264 660 euros. Le montant constaté en 2024 est ainsi de 2,4 millions d'euros.

Les autres produits de gestion correspondent aux **reprises sur amortissements**, dépréciations et provisions.

## b) Charges de fonctionnement et de personnel

### Evolution des charges



L'évolution des **charges de personnel** entre 2023 et 2024 est de 7 226 832 euros.

Les **charges de fonctionnement** évoluent quant à elles de 117 093 euros entre 2023 et 2024.

Les principales évolutions constatées sont les suivantes :

- Les dépenses d'entretien des biens immobiliers évoluent de 125 680 euros ;
- Les prestations de gardiennage augmentent de 196 423 euros ;
- Les prestations de nettoyage augmentent quant à elles de 113 292 euros ;
- Les autres charges évoluent de 246 855 euros.

D'autres natures de charges ont quant à elles fortement diminué :

- C'est notamment le cas des charges d'électricité qui diminuent de 264 174 euros ;
- Les fournitures administratives permettent de constater une baisse de 101 827 euros.

Par rapport à la prévision issue du dernier budget rectificatif, les charges de fonctionnement ont été exécutées à 97,1%, représentant une sous-exécution de 976 347 euros.

**c) Charges d'intervention**

Sans objet

**d) Produits financiers**

Sans objet

**e) Charges financières**

Sans objet

**f) Impôts et taxes**

Sans objet

**5. Autres informations**

**a) Evènements postérieurs à la clôture**

Sans objet

**b) Engagements hors bilan**

Néant

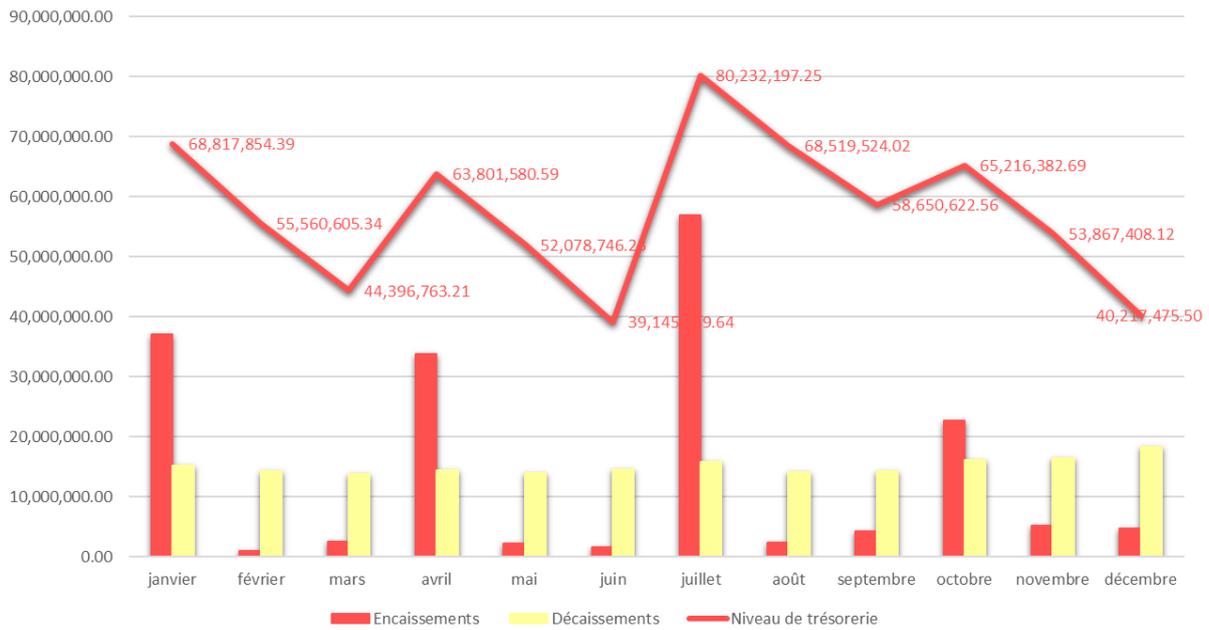
**6. Analyse de la trésorerie et du fonds de roulement**

**a) La trésorerie**

La trésorerie de l'université atteint un montant de 40 217 475 euros après avoir été diminuée de 6 679 336 euros au cours de l'exercice 2024. Elle conserve un niveau qui représente 91,4 jours de dépenses de fonctionnement (le seuil ministériel étant fixé à 30 jours).

Par ailleurs et surtout le niveau infra annuel de la trésorerie n'a généré aucune tension sur les décaissements à effectuer en 2024 comme le montre la représentation graphique ci-dessous :

### Suivi de la trésorerie infra-annuelle



La trésorerie au 31 décembre 2024 doit toutefois être appréhendée en tenant compte des engagements pris par l'établissement et qui vont générer des décaissements pour les années à venir. L'analyse de la trésorerie mobilisable (trésorerie disponible) qui sera effectuée dans les semaines à venir permettra d'avoir une meilleure appréciation de son niveau.

Il est toutefois d'ores et déjà possible d'identifier au titre de l'exercice 2024 que les seuls engagements pris au titre des opérations pluriannuelles permettent d'identifier un impact négatif sur la trésorerie de 16 millions d'euros (dont 10,2 millions d'euros au titre de l'opération La Ruche).

#### b) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est diminué en 2024 de 5 666 462 euros. Il est ainsi en fin 2024 d'un montant de 33 337 560 euros, ce qui représente 75,77 jours de fonctionnement.

Tout comme la trésorerie, ce montant devra néanmoins être ajusté en effectuant le calcul de la part non gagée et donc réellement disponible.

## 7. Notes sur le compte de résultat

Le résultat 2024 est déficitaire de 1,7 million d'euros, en cohérence avec les prévisions issues du dernier budget rectificatif qui affichaient un déficit de 2,2 millions d'euros. Il est mécaniquement la résultante des éléments explicités dans les parties consacrées aux charges et aux produits.

## Résultat

